

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-29-3D**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L., M. BARUT H.

**Étaient absents excusés :** M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.) ; Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), M. PETIT M. (pouvoir à M. COUAILLET T), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. SERAFFIN J.C.)

**Étaient absents :** M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 23/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

**M. Emmanuel LEROY a été désigné secrétaire de séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022- BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORTS**

- Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 du budget annexe régie transports sont les suivants :

<b>Excédent de fonctionnement reporté 2021 (+)</b>	<b>35 862,81 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement année 2022 (+)</b>	<b>2 713,65 €</b>
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>38 576,46 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté 2021 (+)</b>	<b>68 951,78 €</b>
<b>Excédent d'investissement année 2022 (+)</b>	<b>6 083,09 €</b>
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>75 034,87 €</b>

- Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

<b>Dépenses d'investissement reportées</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement reportées</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>

- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 27/03/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix pour) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Annexe Régie de Transports comme suit :

<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>38 576,46 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>75 034,87 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 29 mars 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY




Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat